

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 décembre 2012 à 18h30

Tous les membres du Conseil étaient présents sauf DILIGENT Bruno qui donne pouvoir à AUBERTEIN Régis, Régis AUBERTEIN, Fabrice BOYER

Mme LANBLIN est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du dernier conseil
  1. Budget général : décision modificative de crédits
  2. Budget assainissement : décision modificative de crédits (annule et remplace délibération n°2 du 12/11/2012)
  3. Surtaxe de l'eau 2013
  4. Redevance d'assainissement 2013
  5. Plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée
  6. Remboursement (dons et legs)
  7. Commission urbanisme
  8. Fermeture de l'école de Courbesseaux
- Questions diverses

### Approbation du compte rendu du conseil précédent.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

#### **1. Budget général : décision modificative de crédits (7.1 – Décisions budgétaires)**

Il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Dépense de fonctionnement : Article 6743 : - 2 200,00 €
  - Article 60612 : + 1 850,00€
  - Article 6156 : + 195,00€
  - Article 6262 : + 155€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative.

#### **2. Budget assainissement : décision modificative de crédits (annule et remplace délibération n°2 du 12/11/2012 (7.1 – Décisions budgétaires)**

Il convient de modifier les crédits comme il suit :

- Recette d'investissement : Article 2313 : + 1 902,70 €
  - Article 021 : -1 902,70€

- Dépense de fonctionnement : Article 66111 : + 1 902,70 €  
Article 023 : - 1 902,70€

*Cette délibération annule et remplace la délibération n°2 du 12/11/2012*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative.

### **3. Surtaxe de l'eau 2013 (7.2.2 – Autres taxes et redevances)**

M. le Maire propose d'augmenter la part fixe de la surtaxe communale et de maintenir le tarif au m3 pour l'année 2013 soit :

- Part fixe : 8,50 €
- Tarif au m3 : 0,63 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les nouveaux tarifs.

### **4. Redevance d'assainissement 2013 (7.2.2 – Autres taxes et redevances)**

Suite à une baisse de la consommation des ménages, M. le Maire propose d'augmenter la part fixe et la part variable de l'assainissement pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (5 voix pour et 1 voix contre : M. LANBLIN), décide d'augmenter la part fixe et la part variable de l'assainissement pour l'année 2013 :

- **part fixe : 48,00 €.**
- **part variable : 1,81 € au m3.**

1. Pour les particuliers qui ont une source différente ou complémentaire au réseau communal d'eau potable dont le rejet dans l'assainissement collectif ne peut être comptabilisé et dont un comparatif sur plusieurs années ne peut être effectué, un forfait de 35 m3 par personne au foyer et pour l'année sera facturé.
2. Pour les particuliers qui ont une source différente ou complémentaire au réseau communal d'eau potable dont le rejet dans l'assainissement collectif ne peut être comptabilisé mais avec possibilité de comparer la consommation d'eau potable au moins sur dix années, une moyenne de consommation sera effectuée sur 5 années de consommation dite « normale ».

### **5. Plan départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (8.8 – Environnement)**

M. le Maire informe que le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle souhaite mettre à jour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée, ce qui implique un maintien et l'entretien des chemins concernés par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne souhaite pas cette mise à jour et émet un avis défavorable.

## **6. Remboursement (dons et legs) (7.10 – Divers)**

Suite à une erreur lors d'un achat pour la commune, M. le Maire propose au conseil de rembourser la somme de 23,01€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **7. Commission Urbanisme (5.3 – Désignation des représentants)**

Suite à une restructuration de la Direction Départementale des Territoires de Lunéville, M. le Maire propose de mettre en place une commission d'Urbanisme.

Elle sera constituée des membres suivants :

- M. EIGELTHINGER Bernard
- M. ENCELLE Michel
- M. BOYER Fabrice
- M. LANBLIN François

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

## **8. Fermeture de l'école (8.1 – Enseignement)**

M. le Maire informe que la Direction des Services Départementaux de l'Education National de Meurthe-et-Moselle souhaite la fermeture de l'école de Courbesseaux en vue de son transfert à Réméréville (nouvelle école construite par le groupement scolaire).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la fermeture une fois l'achèvement complet des travaux du groupement des écoles à Réméréville.

## **Questions diverses**

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.